

Politique d'intégration des personnes en situation de handicap

Adoption :

par le Conseil pédagogique le 28 avril 2010

par le Conseil d'administration le 3 juin 2010



POLITIQUE D'INTÉGRATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

HEC MONTRÉAL

1. Énoncé de principe

Dans l'esprit de l'article 10 de la *Charte des droits et libertés de la personne*, et en accord avec la *Politique cadre sur l'intégration des personnes handicapées* adoptée par le Comité exécutif de la CRÉPUQ (Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec), HEC Montréal s'engage à prendre des mesures équitables et raisonnables afin d'assurer l'accessibilité et l'intégration des étudiants en situation de handicap à son milieu universitaire et à sa vie communautaire.

2. Accessibilité

2.1 Dans la mesure où ses ressources le lui permettent, HEC Montréal prend les mesures nécessaires afin de rendre les édifices du campus accessibles aux personnes en situation de handicap.

2.2 HEC Montréal mentionne dans sa documentation l'accessibilité physique aux édifices et traite des mesures palliatives facilitant l'accessibilité aux programmes d'étude.

2.3 HEC Montréal offre, lorsque nécessaire, des mesures souples relativement à la tenue d'examens et aux échéances de remise des travaux pour les étudiants en situation de handicap.

3. Admission

3.1 Lors de l'admission, HEC Montréal communique à l'étudiant en situation de handicap les coordonnées de la personne ou du service mandaté pour coordonner l'accueil des personnes en situation de handicap.

3.2 HEC Montréal met à la disposition du personnel chargé de l'admission et du cheminement des études une expertise-conseil concernant l'admission et l'accueil des personnes en situation de handicap, notamment en ce qui a trait aux moyens pouvant être mis en place afin de faciliter l'intégration pédagogique et sociale.

4. Encadrement

4.1 HEC Montréal s'engage à maintenir un réseau de personnes-ressources afin d'assurer aux personnes en situation de handicap une information et un encadrement adéquat afin de faciliter leur participation à la vie universitaire.

5. Sensibilisation

5.1 HEC Montréal s'engage à tenir des activités de sensibilisation au vécu des personnes en situation de handicap auprès des membres de la communauté universitaire.

6. Coordination

6.1 Afin d'atteindre les objectifs d'accessibilité et d'intégration à la vie universitaire, le Service aux étudiants de HEC Montréal assume la coordination des divers éléments de la Politique et s'assure du suivi de son application.

7. Mise en vigueur et suivi

7.1 La présente politique entre en vigueur le jour même de son adoption par le Conseil d'administration et peut être modifiée par cette même instance sur recommandation du Secrétaire général.